

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Votants :	22

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice Vavasseur, Maire de la commune de Ballon – Saint Mars.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 23 août 2022.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Etcheberry Pierre – Cheutin Marie – Rallier Marie-Paule – Gousset Jocelyne – Pierrat Véronique – Brison Gilles – Yvard Véronique – Gallet Christine – Bollée Yves – Supéra Christelle – Champion Sylvain – Orange Damien – Roustel Roselyne – Surmont Sébastien – Laurent Patrice – Grosbois Isabelle.

Etaient absents et excusés :

Monsieur Ravenel Laurent ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice ;
Monsieur Bellenfant Fabien ayant donné procuration à Madame Supéra Christelle ;
Madame Berger Maryline ayant donné procuration à Monsieur Etcheberry Pierre ;
Monsieur Chartier Christophe ayant donné procuration à Madame Cheutin Marie ;
Madame Gangnery Patricia ayant donné procuration à Madame Pierrat Véronique ;
Monsieur Habert Pascal.

Madame Christelle Supéra a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SITUATION – ACCUEIL DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Madame Marie Cheutin, adjointe au Maire informe les élus des éléments suivants :

- activités organisées cet été à destination des familles et en particulier des enfants (centre de loisirs via la Maison des Projets)
- point sur les enfants scolarisés au sein de l'école publique Élisabeth et Robert Badinter – rentrée scolaire 2022/2023 ;
- inquiétudes quant à la pérennité des aides allouées ;
- rencontre avec Mr le Président de l'union départementale des centres communaux d'action sociale de la Sarthe : échanges d'expérience très intéressants.

COMMISSION « COMMUNICATION – RÉSEAUX SOCIAUX – ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES »

Fête de fin d'été : Madame Marie Cheutin, adjointe au Maire dresse un bilan de la fête de fin d'été qui s'est déroulée le week-end dernier : une parfaite réussite de cet évènement avec des spectacles de qualité et un public venu nombreux. Les bénévoles ont répondu également présent ; ce qui a permis d'organiser et d'assurer ce week-end (spectacles le samedi à l'initiative de la collectivité et bric à brac le dimanche organisé par le comité des fêtes) dans de bonnes conditions.

Monsieur Maurice Vavasseur, Maire présente le bilan financier de cette manifestation.

Spectacle musical « la part des choses » Compagnie Bretelle et Garance : organisée par l'ASL, ce spectacle a été également un succès.

Spectacle de Noël (samedi 10 décembre 2022): La compagnie Tétrafort a été retenue. Le contrat reste à finaliser.

Journées du Patrimoine (samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022) :

- Samedi 17 septembre 2022 :

- o visite du donjon de 14 heures 30 à 18 heures 30.

- Dimanche 18 septembre 2022 :

- o visite du donjon de 10 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 18 heures 30 ;
- o ouverture de l'église Saint Georges de 14 heures à 17 heures 30 ;
- o visite de l'église Saint Médard de 14 heures à 17 heures 30 (visites guidées et présentation de la table gnomonique par Mme Marguerite Buchot et Mr Michel Lalos) ;
- o Mairie et jardin d'inspiration médiévale : présentation du projet de cadran solaire par Mr Michel Lalos (façade ouest de la mairie) et sphère armillaire Jacques Appel.

Journée citoyenne (samedi 24 septembre) : Madame Christelle Supéra, conseillère municipale déléguée informe les membres du conseil municipal que 62 adultes et 11 enfants sont, à ce jour, inscrits à cette manifestation. Les ateliers se précisent. Une dernière réunion préparatoire aura lieu le jeudi 15 septembre à 20 heures (salle polyvalente).

Dispositif « Argent de poche » : L'opération organisée en lien avec la Maison des Projets pourrait avoir lieu du 24 au 28 octobre 2022 : affaire à suivre.

N°01-2022-09-01D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 29 juin 2022 en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 6 juillet 2022 (DIA n°07202322Z0033), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 12, rue Georges Charpak cadastré section ZC n°198 ;
- ▶ le 8 août 2022 (DIA n°07202322Z0034), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 9, rue Saint Laurent cadastré section AC n°146 et 147 ;
- ▶ le 26 juillet 2022 (DIA n°07202322Z0035), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 2, rue du Paradis cadastré section 301 AB n°339;
- ▶ le 17 août 2022 (DIA n°07202322Z0036), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 9, rue de Montfort cadastré section AC n°433;

2) DEVIS SIGNÉS

Date	Objet de la décision	Société retenue	Montant H.T.
29/06/2022	Expertise médicale – agent communal	Docteur Manuel ORSAT	250,00 €
30/06/2022	Restaurant scolaire – réparation cuisinière	HORIS	481,62 €
30/06/2022	Restaurant scolaire – réparation étuve	HORIS	591,88 €
05/07/2022	Fourniture enrobé à froid	COLAS	2 065,00 €
06/07/2022	Mairie – réparation chaudière	ENGIE	623,99 €
12/07/2022	Personnel communal : formation gestes et postures – 24 octobre 2022 (10 agents communaux)	TECC	1 120,00 €
12/07/2022	Transport piscine (école Notre Dame)	TRANSDEV	98,55 €/séance
12/07/2022	Navette scolaire – école publique Élisabeth et Robert BADINTER	TRANSDEV	89,10/séance
22/07/2022	Fourniture produits d'entretien (fonctionnement école et bâtiment communaux)	ORAPI	602,28 €
29/07/2022	Remplacement motopompe pour arrosage	AGRI-LOISIRS	402,58 €
28/07/2022	Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail – 3 agents communaux	TECC	270,00 €

28/07/2022	Formation initiale Sauveteur Secouriste au Travail (1 agent communal)	TECC	125,00 €
03/08/2022	Borne Autopartage : clavier	CLEM'	700,00 €
05/08/2022	Restaurant Saint Ellier porte « va et vient »	SARL BEAUCLAIR	565,25 €
05/08/2022	Débroussaillage de collecteurs	CUMA DE LA GUIERCHE	5 440,00 €
09/08/2022	Démolition ancienne gendarmerie – 5, rue Carnot : démontage du réseau électrique	ENEDIS	1 136,38 €
23/08/2022	Souscription protection juridique	CFDP via MMA	469,47 €
24/08/2022	Ecole publique et mairie : achat de 3 disques durs externes	CONTY	165,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

AUTRES INFORMATIONS :

- Point sur l'évacuation de bovins d'une exploitation agricole par décision de justice.
- Point sur des problèmes de chardons sur domaines privés.
- Évocation de dossiers relatifs à des logements insalubres mais également de dépôts préoccupants d'encombrants sur domaines privés.
- Maisons fissurées : Au vu des conditions climatiques et du gonflement des argiles, des habitations font l'objet de fissures : des actions sont actuellement menées pour accompagner les habitants concernés mais également d'étudier au niveau communal, une reconnaissance en catastrophe naturelle en lien avec l'association des élus sarthois « maisons fissurées ».

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – BIEN CADASTRÉ SECTION AB n°249 – 5, RUE DE LANSAC OUEST

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du dossier en cours.

N° 02-2022-09-01D : CESSION – IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AC n°56 – 42, RUE CARNOT

Vu l'avis rendu par le service du domaine de la Direction départementale des Finances Publiques le 27 juillet 2022 sur la maison sise 42, rue Carnot cadastrée section AC n°56 appartenant à la commune (valeur vénale : 41 000,00 €),

Considérant que la collectivité n'envisage pas de projet sur ce bien, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **décide** de mettre en vente le bien ci-dessus désigné au prix de 40 000,00 € ;
- **autorise** Monsieur le Maire à faire et signer toutes les démarches nécessaires à cette opération de vente ;
- **charge** Maître Ledru Antoine, Notaire de procéder aux différentes formalités liées à la cession dudit immeuble.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Aménagement voie communale VC n°10 « route du Jarossay » : Une consultation a été lancée auprès des entreprises. Le retour des offres est prévu le 16 septembre prochain.
- Travaux rue Saint Laurent : La consultation concernant la première tranche de travaux entre le carrefour giratoire et l'intersection de la rue Saint Laurent/rue de la Croix de Pierre va être lancée la semaine prochaine (retour des offres le 17 octobre 2022).
- Mise en place d'une zone bleue – place de la République, nouvel adressage lié à la desserte en fibre optique (secteur ex-commune de Ballon), passages piétons – rue d'Orne... : rencontre demain, vendredi 2 septembre avec une entreprise spécialisée en marquage au sol pour examen de ces travaux.

- Déviation du centre bourg : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une lettre pétition rédigée par un collectif d'habitants sollicitant Monsieur le Président du conseil départemental de la Sarthe pour le contournement de la rue d'Orne ainsi que le centre-bourg de Ballon – Saint Mars (route départementale n°300).
- Curage de fossés : Des travaux de création et de restructuration de fossés ont été exécutés cet été : secteurs des Mares et Haut-Éclair. À l'étude : fossés et collecteurs à reprendre – secteur « les Vignes » / RD n°227.
- Déconstruction et désamiantage des deux bâtiments de l'ancienne gendarmerie – 5, rue Carnot : Une consultation auprès des entreprises a été lancée le 24 août 2022 : retour des offres le 16 septembre prochain. Pour information, des manœuvres seront opérées, au cours du dernier trimestre de l'année 2022 par les services de gendarmerie et les pompiers dans les bâtiments désaffectés.
- Classement tableau Sainte Catherine – église Saint Georges : La commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a émis un avis favorable à l'inscription de ce tableau au titre des monuments historiques. Les travaux de restauration et des demandes d'aides financières vont être à nouveau entrepris.
- Installation d'un columbarium supplémentaire – cimetière Saint Mars : L'entreprise retenue pour cette opération a été relancée pour la pose du columbarium initialement programmée au printemps.
- Points d'apports volontaires (PAV) : création d'une plate-forme pour la mise en place d'un PAV – rue de Moulins à envisager en lien avec le service compétent de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe (étude également pour la mise en place d'un PAV sur le secteur de la Rue d'Orne après consultation des habitants concernés).

N° 03-2022-09-01D : PROJET CADRAN SOLAIRE – MAIRIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS EUROPÉENS LEADER

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide de solliciter les fonds européens LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) en vue de financer le projet de cadran solaire qui va être réalisé sur la façade ouest de la mairie et arrête les modalités suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant global HT (€)</i>	<i>Taux de participation (%)</i>	<i>Montant (H.T.)</i>
Maître d'ouvrage	13 594,29 €	31,00	4 238,57 €
Fonds européens LEADER	13 594,29 €	40,00	5 437,72 €
Fondation du Crédit agricole	13 594,29 €	29,00	3 918,00 €
TOTAL		100,00	13 594,29 €

Le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce dossier au titre des fonds européens LEADER pour l'année 2022,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2022,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2022-09-01D : AVIS INSTALLATION CLASSÉE – EXTENSION D’UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE PLEIN AIR POUR 40 000 PLACES AVEC CONSTRUCTION NOUVELLE SE SITUANT AU LIEU-DIT « LE PETIT ÉCOTAY » (COMMUNE DE BALLON – SAINT MARS)

Monsieur Vavasseur Maurice, Maire, et Monsieur Brison Gilles, conseiller municipal délégué chargé de l’espace rural, présentent au conseil municipal le projet d’extension d’un élevage de volailles de plein air pour 40 000 places avec construction nouvelle se situant au lieu-dit « Le Petit Écotay » (commune de Ballon – Saint Mars).

Le Conseil municipal, après délibération et à l’unanimité, émet un avis favorable à ce projet avec les préconisations suivantes :

- 1) Les plantations prévues dans le dossier devront être effectuées dans les délais impartis ;
- 2) La voie communale n’étant pas adaptée à une desserte poids lourds, des espaces d’entrecroisements pour les véhicules devront être envisagés si le besoin s’avère nécessaire à l’usage. L’étude et le financement de ces aménagements (busages ponctuels de fossés) seront étudiés conjointement avec l’exploitant et la collectivité.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.

N°05-2022-09-01D : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE

Le Conseil municipal, après délibération, et à l’unanimité :

- ▶ décide de renouveler la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d’une année, la redevance fixée étant de 0,55 € HT par habitant ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.

N°06-2022-09-01D : ÉTABLISSEMENT D’UNE CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE ET LA RÉMUNÉRATION DES SOINS VÉTÉRINAIRES APPORTÉS AUX ANIMAUX ERRANTS RAMASSÉS

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l’unanimité :

- ▶ décide d’établir avec la clinique vétérinaire des Portes du Maine une convention relative à la prise en charge et la rémunération des soins vétérinaires apportés aux animaux errants ramassés sur le territoire communal ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.

B – AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Pierre Etcheberry, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires fait un point sur la rentrée scolaire. Monsieur Etcheberry remercie les élus ainsi que les agents pour le bon déroulement de cette nouvelle rentrée scolaire. Les travaux de l'école élémentaire – rue du Général de Gaulle se passent selon les prévisions de l'architecte. Deux classes sont toujours installées dans la salle multi activités et deux classes dans l'école. En fonction de l'avancement des travaux, le changement des deux classes à l'intérieur de l'école sera programmé. La mise en place du portail famille s'est bien passée même s'il faut déplorer 19 inscriptions manquantes au service de restauration (les enfants ont tout de même été pris en charge).

Comme cela avait été décidé par le Conseil municipal, des temps d'activités sont mis en place sur la pause méridienne. Chaque élève bénéficiera d'une heure d'activité par jour (activités artistiques, manuelles, sportives...).

Bonne dynamique du service de restauration : une première réunion sur les repas à thème a été organisée. Thomas Marchand a réalisé un clip présentant le service de restauration et les fournisseurs locaux. Il a été diffusé sur le portail familles Intramuros et Facebook.

Présentation des effectifs et de l'équipe enseignante :

Personne n'ayant postulé sur le poste de direction vacant, Madame Delphine Thibaud, a accepté de faire fonction de directrice pour l'année scolaire 2022-2023.

<u>Enseignant</u>	<u>Classe</u>	<u>Nb/classe</u>
Orlane MENARD	TPS – PS	22
Aurélie COMBE	MS	19
Delphine THIBAUD Sarah GAUTHIER	GS	24
Océana RENOULT	CP	18
Julie PENCOLÉ Sarah GAUTHIER	CE1	23
Pascale BELIN	CE2	22
Vanessa ROLLE	CM1	21
Guillaume GODIN	CM2	24
<u>TOTAL</u>		<u>173</u>

• Nouvelle organisation du temps scolaire :

	Saint Mars	École rue du Général de Gaulle	Maternelle
Accueil	8h55	8h50	8h50
classe	9h05– 12h15 <i>3h10</i>	9h00-12h00 <i>3h00</i>	9h00-12h05 <i>3h05</i>
Repas	12h25-13h00	13h10-13h50	12h15-12h50
TAP	13h00-14h00	12h00-13h00	12h50-13h50
Accueil	14h00- 14h10	13h50 – 14h00	13h50-14h00
classe	14h10-17h00 <i>2h50</i>	14h00- 17h00 <i>3 h</i>	14h00-16h55 <i>2h55</i>

C – PERSONNEL COMMUNAL

N°07-2022-09-01D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, adjoint technique principal de 1^{ère} classe : intervention lors de la cérémonie officielle du 14 juillet 2022 ;
- Madame Brigitte Lambin, adjoint technique, intervention lors de la cérémonie officielle du 14 juillet 2022 ;
- Monsieur Guy Lochet, adjoint technique principal, intervention lors de la cérémonie officielle du 14 juillet et participation au service de portage de repas à domicile le samedi 30 juillet 2022 ;
- Monsieur Gwenaël Leduc, interventions lors de la cérémonie officielle du 14 juillet 2022 ;
- Madame Sabine Clémente, adjoint administratif, intervention à l'agence postale communale le samedi 30 juillet et participation à la réunion du mardi soir 30 août (gestion des salles mise à disposition auprès des associations) ;
- Madame Bérengère Pottier, adjoint administratif, participation à la réunion du mardi soir 30 août (gestion des salles mise à disposition auprès des associations) ;

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 2 heures à Madame Chantal Évrard ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 2 heures à Madame Brigitte Lambin ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures et travaux supplémentaires de dimanche de 2 heures à Monsieur Guy Lochet ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 2 heures à Monsieur Gwenaël Leduc ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 6 heures à Madame Sabine Clémente ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 2 heures à Madame Bérengère Pottier ;

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de septembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°08-2022-09-01D : CRÉATION DE 10 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer 10 postes d'adjoint technique contractuel afin de répondre aux besoins en personnels occasionnés par le repas des « Cheveux d'Argent » organisé par la collectivité le dimanche 2 octobre 2022.

Ces adjoints techniques seront affectés aux préparatifs, le service ainsi que la plonge à l'occasion du repas servi et seront rémunérés sur la base du 3^{ème} échelon – C1 du grade adjoints techniques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

D – CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENTS

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Espace Saint Ellier : réflexion sur le mode de gestion (meublés de tourisme) :
Deux propositions pour la gestion des meublés de tourisme ont été déposées : Monsieur le Maire propose de constituer une commission afin d'étudier ces dernières (le cas échéant, cette commission pourra rencontrer les candidats). Le choix ultime sera fait lors du prochain conseil municipal.

Les élus volontaires pour composer cette commission sont : Patricia Gangnery, Jocelyne Gousset, Roselyne Roustel, Marie-Paule Rallier, Marie Cheutin, Véronique Pierrat, Christine Gallet et Sylvain Champion : affaire à suivre.

Les travaux identifiés au mois de juin dernier sont en cours d'exécution.

E – ASSAINISSEMENT

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Travaux sur réseau unitaire eaux usées/eaux pluviales – secteur rue Carnot, rue René Cassin, rue du Général de Gaulle, rue de Montfort, rue du Général Coutard, rue Saint Laurent, rue de l'Ouest, rue de la Libération, rue de la Paix et rue Nationale : Suite à la dernière rencontre du mois de juin, le dossier doit être relancé dès que possible en collaboration avec le maître d'œuvre mais également le SIAEP des Fontenelles avec lequel doit être constitué un groupement de commandes pour effectuer à la fois les travaux d'assainissement mais également ceux d'adduction en eau potable. Il est nécessaire également de rencontrer l'agence de l'eau, principal financeur potentiel de cette opération.

- Poste de refoulement – secteur Saint Mars : Suite aux désordres constatés à plusieurs reprises sur la propriété jouxtant le poste de refoulement d'assainissement situé rue François Nicolas avec des malfaçons présentes au droit de la canalisation traversant cette propriété, l'entreprise NTE est mandatée pour étudier cette problématique et proposer des solutions. Le coût de cette mission est de 4 410,00 € HT.

- Poste de refoulement – stade municipal : Un dysfonctionnement a été détecté sur ce poste au cours du week-end des 27 et 28 août derniers. La société Véolia est intervenue : affaire à suivre.

- Renouvellement de la délégation de service public : La commission de délégation de service public assainissement collectif s'est réunie ce matin afin de procéder à l'ouverture des candidatures et sélectionner les candidats. La commission se réunira à nouveau le 20 septembre prochain pour entendre et approuver le rapport de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage sur les offres initiales puis d'auditionner les candidats.

F – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- France Services : L'espace France Service a été labellisé par décision de Monsieur le Préfet de la Sarthe au mois de juillet : le service sera officiellement opérationnel à compter de la mi-octobre.
- Gestion des salles et espaces communaux mis à disposition auprès des associations locales : Intervention de Madame Marie Cheutin, adjointe au maire : une rencontre a eu lieu le mardi soir 30 août avec l'ensemble des associations et partenaires concernant la gestion des salles et espaces communaux mis à disposition. Ce temps a permis de faire un rappel sur les bonnes pratiques d'utilisation et de réservation des salles (utilisations régulières et irrégulières, détention des clés...). La mise à disposition de l'ancienne mairie de Saint Mars et des annexes pour la Maison des Projets le temps des travaux de réhabilitation dans ses locaux à partir de la fin de cette année a été également évoquée. Le prochain rendez-vous avec les associations sera le mercredi 19 octobre pour l'établissement du calendrier des évènements au titre de l'année 2023. À noter ce week-end à la salle des fêtes les 24 heures du jeu organisées par l'association locale « Sav'à jouer ».
- Prix Joël Sadeler : Le lauréat a été retenu. La remise du prix aura lieu le samedi 26 novembre 2022.
- Point sur l'activité économique au niveau local : Madame Marie-Paule Rallier, adjointe au Maire fait état de l'activité économique avec en particulier un point sur des projets de reprise de commerces dans le centre-bourg.
- Cimetières communaux : le résultat des plantations effectuées à titre expérimental dans les deux cimetières est assez concluant malgré des conditions climatiques défavorables. Le Conseil municipal décide de poursuivre les plantations.
- Prochaines séances du Conseil municipal :
 - Mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30;
 - Mardi 15 novembre 2022 à 18 heures 30.
- Prochain CCAS : vendredi 2 septembre 2022 à 18 heures 30.
- Propositions d'animations chauves-souris : Le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE) de la Sarthe et du Loir en lien avec le département de la Sarthe, a proposé au mois de juillet dernier d'intervenir sur la commune afin de mobiliser et faire connaître les chauves-souris aux habitants (interventions sous forme de « nuit de la chauve-souris » et atelier de formation...). Le Conseil municipal est favorable à cette proposition d'animation qui ne pourra se programmer maintenant que pour l'année 2023. Un message dans ce sens sera transmis au responsable du CPIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures 35 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration à Maurice Vavasseur
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	Procuration à Christelle Supéra
7	HABERT	Pascal	Absent excusé
8	GOUSSET	Jocelyne	
9	BRISON	Gilles	
10	ROUSTEL	Roselyne	
11	CHAMPION	Sylvain	
12	BOLLÉE	Yves	
13	GALLET	Christine	
14	GANGNERY	Patricia	Procuration à Véronique Pierrat
15	YVARD	Véronique	
16	GROSBOIS	Isabelle	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	Procuration à Marie Cheutin
21	ORANGE	Damien	
22	SURMONT	Sébastien	
23	BERGER	Maryline	Procuration à Pierre Etcheberry